

**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 2 mai 2019**

**Élus présents** : Alain AYERBE, Geremia COMETTI (arrivée : 16 h 35), Frédéric BAUER, Philippe CORDAZZO, Salomé DEBOOS, Nalini FURST, Philippe HAMMAN, Judicaël JUGÉ, Anne-Sophie LAMINE, Élena LANDMANN (arrivée à 16 h 35), Timothée LEMAITRE (suppléant de M. Poitou), Élise MARSICANO, Jérémy RIEGERT, Roger SOMÉ, Maurice WINTZ.

**Élus excusés** : Catherine BOISSON, Catherine DELCROIX, Geoffrey POITOU, Marcel BAUER, Nicolas MATT, Catherine ZUBER

**Procuration** : Catherine DELCROIX à Philippe HAMMAN, Geremia COMETTI à Philippe CORDAZZO avant son arrivée, Catherine Boisson à Nalini FURST

**Invités permanents**: Nicolas AMADIO, Marie BALAS, Pascal HINTERMEYER, Catherine LEOPOLD, Laurent MULLER

**Invitée ponctuelle**: Clarisse Maigret

**Président de séance** : Jean-Daniel BOYER, Doyen

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 28 mars 2019
2. Parcoursup (point ajouté)
3. Cours à faibles effectifs et dépassement du volume horaire des maquettes par rapport au coût constant
4. Vote des MECC
5. Bilan des instituts
6. Dialogue de gestion, projet stratégique, proposition de demande de poste (administratifs, enseignant-chercheur, ingénieur de formation)
7. Commission pédagogique : propositions de nouvelles modalités d’obtention de crédits et vote des crédits alloués
8. Divers :
	1. Comité des experts et recrutement des ATER et du Past
	2. Comité de sélection
	3. Réfection des locaux
	4. Evaluation des enseignements
	5. EAD

Ordre du jour restreint aux enseignants :

Renouvellement du Past MCF associé M.Hervé Polesi pour 3 ans à mi –temps (96 heures)

Ordre du jour restreint aux PR et aux enseignants HDR :

Eméritats : M. Navet Éric, M. Blanc Maurice, M. de Montlibert Christian, M. Raphaël Freddy, Mme GUTH Suzanne : reconduction d’une année

Eméritat : M. Watier Patrick.

1. Le compte-rendu du conseil de faculté du 28 mars est approuvé à l’unanimité.
2. Parcoursup :

Mme Maigret, invitée pour ce point et celui des MECC, présente le dispositif Parcoursup. Elle précise que nous avons eu cette année 1400 candidatures pour la première année de Licence pour 285 places ouvertes. La Faculté s’est engagée à accepter tous les étudiants du parcours général mais refusait jusqu’à maintenant de les classer. Parcoursup diffusait néanmoins un classement : un classement alphabétique. Les étudiants de la lette A à E étaient acceptés tout de suite, les autres de F à W étaient placés en liste d’attente, classés alphabétiquement. De fait, un lycéen de bon niveau dont le nom commençait par la lettre Z était donc classé 900ème sur liste complémentaire, ce qui risquait de ne pas l’inciter à venir en Sciences sociales et de l’engager davantage à choisir une filière où il était pris sans être en attente.

Se pose donc la question de savoir si cette situation est satisfaisante.

Après discussions, le conseil de faculté décide finalement de classer les dossiers, non plus alphabétiquement mais selon des critères qui informent les premiers de la liste que ce sont eux qui ont les meilleures chances de réussir en sciences sociales (la liste varie ensuite en fonction du choix des lycéens qui libèrent les places pour les suivants). La Faculté continuera par ailleurs à prendre tous les étudiants qui souhaiteraient entrer en première année, avec, le cas échéant, des aménagements via contrat pédagogique et dispositif « oui si » qui est reconduit.

Vote sur le principe : à l’unanimité

Le conseil de Faculté propose de prendre en compte pour ce nouveau classement la moyenne générale et la moyenne des notes du Bac français en ajoutant 2 points de bonus pour les lycéens des filières générales. Vote sur les critères : pour 10 ; contre : 4

Il propose d’attribuer également une bonification aux lycéens boursiers en leur ajoutant 2 points de plus. Vote : pour : 12 ; contre : 0 ; 1 abstention

1. Cours à faibles effectifs et dépassement du volume horaire des maquettes par rapport au coût constant :

M. Boyer rappelle que les nouvelles maquettes ont engendré un surcroît d’environ 900 heures. Le central nous demande de faire des propositions pour limiter ce dépassement d’heures complémentaires. Le surcroît est essentiellement lié à des dépassements en Master d’Ethnologie et de Sociologie ainsi qu’aux Licences.

Par ailleurs, le tableau de service du contrôle de gestion fait apparaître les cours à faibles effectifs. Au total, 762 heures sont réalisées devant des effectifs jugés faibles

D’après les nouvelles directives du central, sont considérés comme cours à faibles effectifs ceux accueillant moins de 10 étudiants en Master et moins de 15 en Licence.

Compte tenu de ces situations, le conseil de faculté décide :

* les cours de Licence à effectifs inférieurs à 15 étudiants seront payés en TD, ceux de moins de 5 étudiants seront supprimés du service de l’enseignant dès cette année. Vote : pour à l’unanimité ; 2 abstentions
* Pour les masters, les cours dont les effectifs sont compris entre 15 et 10 étudiants seront payés en Cours Intégré (CI), ceux inférieur à 5 seront supprimés, ceux rassemblant entre 6 et 9 étudiants seront payés en TD.

La décision précédente permet, d’effacer une partie du surcroît d’heures (environ 280 heures).

Pour le master d’ethnologie, le référentiel sera utilisé pour compenser une partie du surcoût.

La démographie pourra prendre les heures en dépassement sur le budget recherche.

Vote du conseil de faculté : pour à l’unanimité avec 2 abstentions.

 M. Boyer rappelle que les équipes pédagogiques de Master ont engagé des réflexions pour réduire le surcroît d’heures l’année prochaine.

1. Vote des MECC :

 Les MECC du master VES, qui ont été modifiées pour tenir compte des modifications de maquettes, sont votées à unanimité (1 abstention).

 Les autres MECC non votées lors du précédent conseil de Faculté sont également votées. Vote : pour à l’unanimité

1. Bilan des instituts :

Chaque directeur d’institut présente son bilan en quelques mots (sauf le Ceris compte tenu de l’absence de Mme Delcroix Directrice nouvellement élue). Il est rappelé que les bilans devaient être communiqués aux élus, étudiants inclus.

1. Dialogue de gestion, projet stratégique, proposition de demande de poste (administratifs, enseignant-chercheur, ingénieur de formation) :

M.Boyer explique que les documents en vue du dialogue de gestion seront envoyés le 3 mai prochain au service concerné. Le rendez-vous du dialogue aura lieu le 4 juin à 16h30.

Le document envoyé fait apparaitre la remontée des demandes d’actions et les demandes postes de Biatss et d’enseignants.

Sont demandés le renouvellement des 2 postes administratifs C, actuellement occupés par des contractuels. La Faculté souhaite que les deux supports existants soient occupés par deux titulaires. Les fiches de poste sont celle d’un gestionnaire des L1-L2 et un gestionnaire en démographie, afin de mettre en place le nouvel organigramme de la scolarité.

Les demandes en termes de support d’enseignants-chercheurs prennent en compte celles remontées par les instituts qui étaient attendues pour le 12 avril. Seront demandés : 3 MCF – ethnologie, sociologie des religions, démographie et 1 ATER ministériel en sociologie urbaine). 1 poste de PR sera gelé (celui occupé par M. Watier).

1. Commission pédagogique : propositions de nouvelles modalités d’obtention de crédits et vote des crédits alloués :

Suite à la première réunion de la commission pédagogique relative à la distribution des moyens, M. Boyer explique qu’il faut préciser le champ des critères d’attribution.

M. Hamman regrette que le champ de la professionnalisation n’ait pas été pris en compte alors qu’il apparaissait dans les critères.

La ventilation du budget est votée à l’unanimité moins 1 abstention et 2 votes contre.

M. Boyer propose de modifier la formulation relative aux conditions d’éligibilité. Il propose ce nouvel intitulé « Le projet devra entrer dans le champ des sciences sociales et être porté par **DES** étudiant-es, ou bien par **un-e ou des** intervenants dans la Faculté des Sciences sociales » : vote du conseil à l’unanimité.

1. Divers :
	1. Comité des experts et recrutement des ATER et du Past :
* Point d’information : le comité des experts a voté à l’unanimité pour reconduire M.Polesi en qualité de Past pour les 3 prochaines années.
* Il y aura 5 supports d’ATER mis au concours cette année: les dossiers sont attendus pour le 10 mai prochain et M. Hamman fera un courriel en direction des membres du comité pour l’examen des dossiers qui se fera le 24 mai après-midi.
	1. Comité de sélection : les comités ont lieu en ce moment.
	2. Réfection des locaux : en juillet/août les travaux de rénovation du Patio vont démarrer. Depuis nous avons appris qu’ils auront finalement lieu pour l’essentiel à l’été 2020 (sauf pour deux bureaux d’enseignants et pour le bureau des doctorants SAGE). Une information sur la restriction des accès aux étudiants par le côté en travaux sera diffusée.
	3. Evaluation des enseignements : elle sera à mettre en place en 2019/2020.
	4. EAD : suite à l’extinction de la 1ère et 2ème année de sociologie EAD, seuls les étudiants redoublants pourront se réinscrire en 1ère et en 2ème année et les étudiants ayant réussi la 1ère année pourront s’inscrire en deuxième année.

Les cours et les TD seront rémunérés à hauteur de 6 h TD en première année pour rétribuer la mise à disposition de sujets d’examens et la correction des copies. Les cours en 2ème année seront rémunérés en h TD. Seules les cours de 3ème année d’ethnologie et de sociologie seront rémunérées comme cette année en CM et/ou TD.

Le conseil vote pour à l’unanimité.

**Ordre du jour restreint aux enseignants :**

* Renouvellement du Past MCF associé M.Hervé Polesi pour 3 ans à mi –temps (96 heures). Le conseil restreint vote pour à l’unanimité.
* Ordre du jour restreint aux PR et aux enseignants HDR :

Le conseil restreint vote à l’unanimité pour l’attribution de l’éméritat pour M. Navet Eric, M. Blanc Maurice, M. de Montlibert Christian, Mme Guth Suzanne et M. Watier Patrick

Il vote également à l’unanimité pour la reconduction de l’éméritat de M. Raphael, en l’assortissant d’une condition suspensive selon laquelle l’intéressé ne devra plus être présent dans les bureaux du secrétariat de la Faculté compte tenu de ses nombreuses sollicitations du personnel et des moyens de scolarité qui nuisent au bon fonctionnement de la composante.

La séance est levée à 18h30.